SITUATION DES BIBLIOTHÈQUES D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC 1981-1982

Faits saillants

Québec

Direction de la technologie éducative
Service de l'évaluation et des études

Situation des bibliothèques d'établissements d'enseignement au Québec 1981-1982

Faits saillants

Louis Toupin

Juin 1983

Conception graphique **Michèle Raymond**

Dépôt légal : premier trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-06024-5

© **Gouvernement du Québec**
Ministère de l'Éducation, 1984

Table des matières

Présentation page 5

Faits saillants... structure du rapport... contexte et limites

1.
Caractéristiques générales de la situation des bibliothèques d'établissements d'enseignement au Québec en 1981-1982

1.1 page 9
Les bibliothèques de l'enseignement primaire et secondaire du secteur public

Situation générale, les collections, le personnel, les dépenses

1.2 page 15
Les bibliothèques de l'enseignement primaire et secondaire du secteur privé

Situation générale, les collections, le personnel, les dépenses.

1.3 page 17
Les bibliothèques des collèges privés et publics

Situation générale, les collections, le personnel, les dépenses

1.4 page 20
Quelques points de comparaison Québec-Canada

Les fonds de livres, le nombre de bibliothèques, le personnel, les dépenses

2.
L'accessibilité aux bibliothèques d'établissements d'enseignement du Québec

2.1 page 25
Accès selon les ordres d'enseignement

Comparaison du primaire, du secondaire (polyvalente) et du collégial quant à l'accès aux bibliothèques

2.2 page 29
Accès selon les régions

Comparaison, quant à l'accès aux bibliothèques entre douze régions

2.3 page 32
Accès selon la langue

Comparaison, quant à l'accès aux bibliothèques entre les établissements scolaires francophones et anglophones

2.4 page 34
Accès selon le secteur d'enseignement

Comparaison quant à l'accès aux bibliothèques entre les établissements scolaires privés et les établissements publics

Conclusion page 35

Quelques pistes de réflexion

Présentation

Le présent document constitue une synthèse des principaux résultats du Relevé des bibliothèques scolaires que la Direction de la technologie éducative effectuait à l'automne 1982 et portant sur l'année scolaire 1981-1982.

La structure du document est la suivante: une première partie est consacrée à la situation générale des bibliothèques d'établissement d'enseignement à travers le Québec; la seconde partie de ce document porte sur l'accessibilité aux ressources documentaires.

Compte tenu de l'importance du secteur de l'enseignement public au Québec, le lecteur ne se formalisera pas que nous ayons davantage étayé les données portant sur la bibliothèque de ce secteur. De cette façon, nous avons pu, par exemple, faire état de la situation des bibliothèques dans le secteur privé ou selon les régions en ne mettant en évidence que les écarts significatifs en regard de la situation prévalant dans l'ensemble des bibliothèques scolaires du secteur public.

Faits saillants

Au Québec en 1981-1982, 83% des écoles publiques de l'enseignement primaire et secondaire possèdent une bibliothèque commune.

89% de la clientèle est desservie par les bibliothèques scolaires.

Les fonds de livres sont, en 1981-1982, de 13 millions dans les bibliothèques scolaires des écoles de l'enseignement primaire et secondaire du secteur public. De 2,3 millions dans les écoles de l'enseignement primaire et secondaire du secteur privé, de 3 millions au collégial.

Il y a, en moyenne, 18,9 documents imprimés pour un élève du secteur public, 41 volumes pour un élève du secteur privé et 31,6 pour un étudiant du collégial.

Environ 42 millions de dollars sont dépensés par année pour les bibliothèques scolaires de l'enseignement primaire-secondaire et collégial, privé et public: soit 20 millions pour les bibliothèques du secteur public, 5 millions pour les bibliothèques du secteur privé et 17 millions pour les bibliothèques de l'enseignement collégial.

Il y a environ 8 125 personnes qui travaillent dans les bibliothèques scolaires du Québec: soit 6 930 dans les bibliothèques scolaires des écoles primaires et secondaires du secteur public, dont 47% de parents-bénévoles; 495 dans les bibliothèques scolaires, des écoles primaires et secondaires du secteur privé et 700 dans les bibliothèques des CEGEPS privés et publics.

1. Caractéristiques générales de la situation des bibliothèques d'établissements d'enseignement au Québec en 1981-1982

1.1 Les bibliothèques de l'enseignement primaire et secondaire du secteur public

Situation générale

Au Québec, en 1981-1982, 83% des écoles publiques, d'enseignement primaire et secondaire du secteur public possèdent une bibliothèque commune. Ces bibliothèques sont en mesure de desservir 89% de la clientèle scolaire de l'enseignement général du primaire et secondaire. De plus, près de deux écoles publiques sur trois (66%) possèdent en moyenne neuf bibliothèques de classe. Celles-ci, dans certains cas, suppléent au manque de bibliothèques communes. Par contre, seulement 26% des écoles publiques disposent en moyenne de 2 bibliothèques de matières. Celles-ci, de façon générale, s'ajoutent en sus des bibliothèques communes.

Les collections

Au chapitre des collections, on peut estimer, en 1981-1982, les fonds de livres à un peu plus de 13 millions dans l'ensemble des bibliothèques scolaires des écoles primaires et secondaires du secteur public. Ce qui se traduit par une moyenne d'environ 8 112 documents imprimés par école et de 18,9 livres par école et par élève. Le développement de ces collections enregistre dans l'ensemble une légère progression de 0,5% par an. Cette progression semble surtout attribuable aux volumes.

Outre les collections de livres, l'on peut noter que les écoles disposant d'une bibliothèque commune ont, en moyenne, 13 abonnements à des revues, périodiques ou journaux. De plus, 57% des écoles possédant une bibliothèque commune déclarent bénéficier, en moyenne, de neuf abonnements gratuits pour l'année scolaire 1981-1982.

En ce qui a trait aux fonds de documents non imprimés disponibles dans les bibliothèques scolaires, ils peuvent être estimés à environ 2,4 millions en 1981-1982. Précisons que seulement 40% des écoles publiques du primaire et secondaire disposant d'une bibliothèque commune intègrent aussi la documentation audiovisuelle. Par contre, 72% des écoles publiques déclarent disposer d'un système de prêt central de documents audiovisuels dans leur commission scolaire. Ces fonds de documents non imprimés dont disposent les commissions scolaires n'ont pu être estimés.

Quant aux fonds d'équipements audiovisuels disponibles en permanence dans les bibliothèques scolaires, ils sont, en moyenne par école, de:

- **14 magnétophones**
- **8 électrophones**
- **7 rétro-projecteurs**
- **6 projecteurs à diapositives**
- **3 projecteurs 16 mm**
- **3 visionneuses**
- **2 projecteurs 8 mm**
- **2 téléviseurs noir et blanc**
- **1 magnétoscope**
- **1 téléviseur couleur**

Dans le processus de sélection des nouvelles acquisitions, les moyens préférés, et de loin, semblent être, dans l'ordre: les suggestions des professeurs et celles des élèves et des conseillers pédagogiques. On observe donc le poids considérable des intervenants de première ligne dans le processus de sélection.

Notons finalement que 72% des bibliothèques scolaires publiques utilisent la classification Dewey, intégrale ou simplifiée, et que le système de prêt est le plus souvent celui à

une carte (52%) ou à deux cartes (36%). Des statistiques de prêts sont tenues par 63% des bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire. Celles-ci révèlent que chaque élève emprunte, en moyenne 30 livres ou volumes par année, soit environ 3 livres par mois.

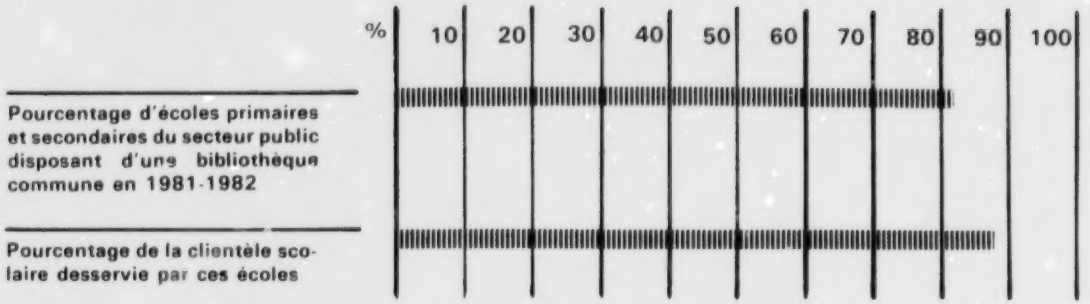

Le fonctionnement d'une bibliothèque scolaire

Règle générale, la bibliothèque scolaire est ouverte du lundi au vendredi, six heures par jour. Une bibliothèque scolaire sur quatre offre des heures d'ouverture en dehors des heures de classes et une sur trois permet aux élèves une fréquentation en tout temps. Dans 70% des écoles dotées de bibliothèques, il existe des périodes réservées à la fréquentation de la bibliothèque dans la grille horaire des élèves. Peu de bibliothèques ont un système d'enregistrement des entrées (36%). Celles qui en ont un enregistrent, en moyenne, un peu plus de 10 000 entrées par année, soit, en moyenne, 15 entrées par année par élève. Notons finalement que seulement 5% des bibliothèques scolaires sont accessibles au grand public, pour une moyenne de 1 585 entrées par année dans celles-ci.

Caractéristiques physiques des bibliothèques communes des écoles primaires et secondaires du secteur public 1981-1982

Espace réservé	90%
Superficie (moy. par école)	170 m²
Places assises (moy. par élève)	0.1
Présence de salles de travail	18%
Présence d'isoloirs	21%
Utilisation du rayonnage	
25% et moins	10%
26% à 50%	10%
51% à 75%	18%
75% à 100%	62%
Superficie du rayonnage vs bibliothèque	
25% et moins	45%
26% à 50%	41%
51% à 75%	9%
75% à 100%	5%
Présence d'un fichier	75%

Évolution des fonds de livres des écoles publiques du primaire et du secondaire entre le 1er juillet 1981 et le 30 juin 1982

Documents imprimés	Nombre total de documents au 30 juin 1982			Acquisitions			Nombre de retraits		
Moy./élève	Moy./école Total	Moy./élève	Fonds	Moy./école	Moy./élève	Total	Moy./école	Moy./élève	Total
Livres de référence	1 459	3,8	2 093 757	67	0,2	82 385	67	0,2	71 996
Volumes	7 241	16,5	10 991 242	272	0,7	387 373	251	0,8	326 149
Fonds	**8 112**	**18,9**	**13 084 999**	**321**	**0,9**	**469 758**	**324**	**1,0**	**398 145**

Le personnel

Statut de la personne en charge de la bibliothèque: un portrait d'ensemble

Un membre du personnel de soutien	23%
Un parent ou aide bénévole	20%
Un technicien en documentation	18%
Un professeur	14%
Un cadre de l'école	10%
Un professionnel	8%
Autre	7%
	100%

L'on remarquera la diversité de statut des personnes en charge des bibliothèques scolaires. Ces personnes consacrent, en moyenne, treize heures par semaine à leur tâche.

De plus, en moyenne, cinq autres personnes par école viennent assister le travail de la personne responsable. Parmi ces personnes l'on retrouve, par exemple, des parents qui, dans une proportion de 99%, sont bénévoles. D'ailleurs, ceux-ci cumulent 79% des heures travaillées non rémunérées dans les bibliothèques scolaires. Tout à fait à l'opposé, l'on retrouve les techniciens en documentation et le personnel de soutien qui sont pratiquement tous salariés (99% et 83%) en regard du fonctionnement de la bibliothèque et cumulent à eux seuls le trois quart ($\frac{3}{4}$) des heures travaillées rémunérées dans les bibliothèques scolaires.

Les dépenses

En 1981-1982, les écoles primaires et secondaires du secteur public affectent, en moyenne, 13 447,00 $ aux salaires du personnel de la bibliothèque et 654,00 $ aux dépenses courantes. Pour leur part, les acquisitions représentent, en moyenne, 2 480,00 $ pour chaque école disposant d'une bibliothèque commune. Grosso modo, 83% des écoles publiques de l'enseignement primaire et secondaire du Québec dépensaient, en moyenne pour l'année 1981-1982, 16 581,00 $ pour leur bibliothèque dont 15% était alloué aux fins d'acquisition et 85% aux salaires et dépenses courantes.

Sommes consacrées aux bibliothèques scolaires du secteur public primaire-secondaire 1981-1982

Documents	**Dépenses $**		
	Moyenne ecole	Moyenne élève	Total
Livres ou volumes	1 805	4,9	2 972 441
Revues ou périodiques	287	0,6	423 276
Documents audiovisuels	388	0,8	373 668
Salaires	13 447	19,4	15 504 882
Dépenses courantes	654	1,4	873 166

Le personnel des bibliothèques scolaires du secteur public; enseignement primaire et secondaire, 1981-1982 (N=6,960)

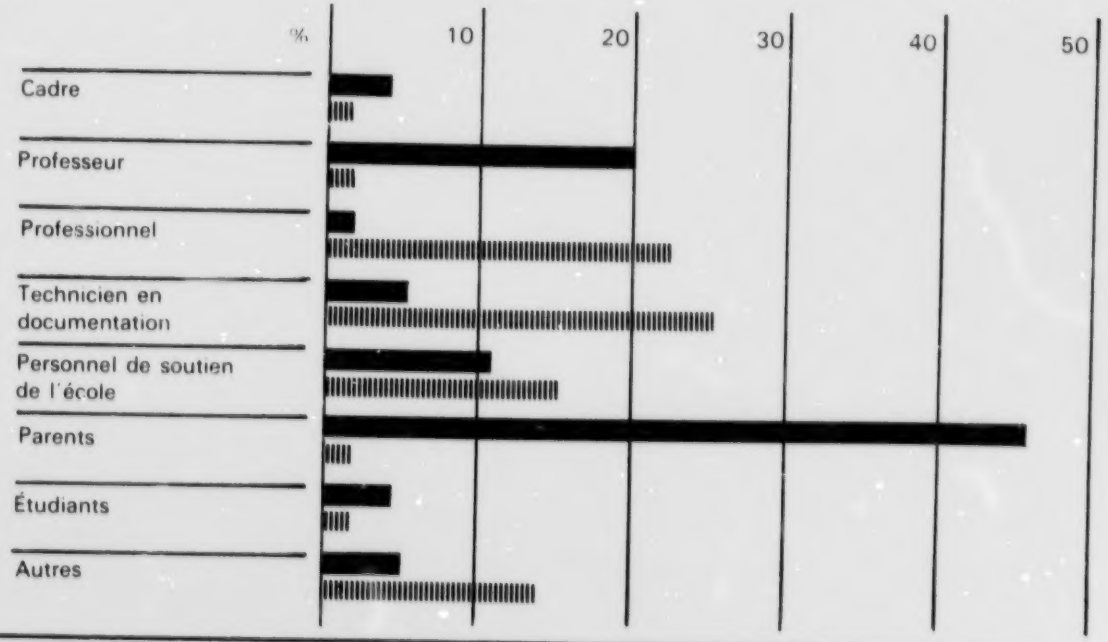

On notera aussi que parmi les 6 960 personnes qui travaillent dans les bibliothèques scolaires de l'enseignement primaire et secondaire, presque la moitié (47%) d'entre elles sont des parents.

Rémunération et bénévolat dans les bibliothèques scolaires du secteur public, enseignement primaire-secondaire, 1981-1982

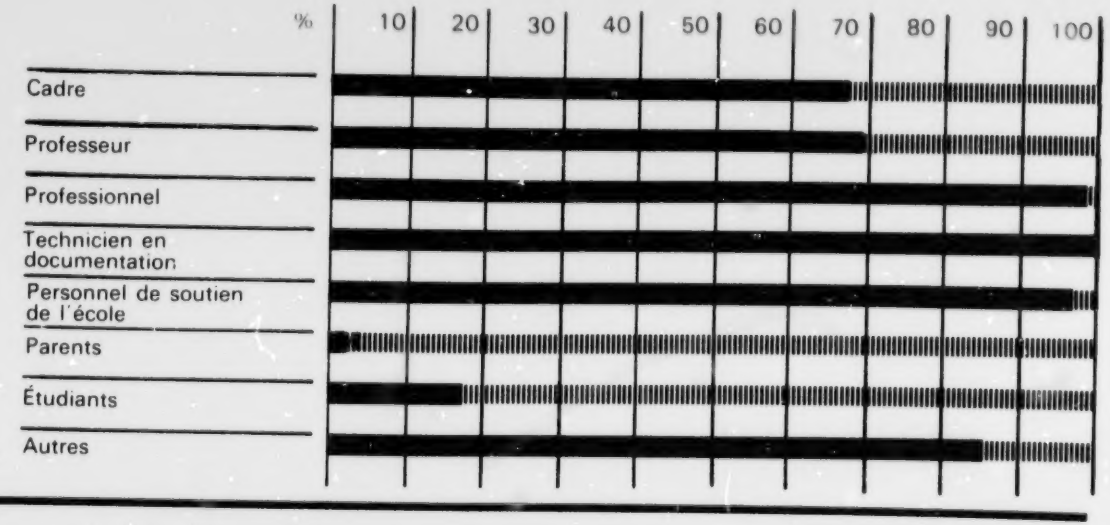

Proportion des heures travaillées rémunérées selon le statut (N = 30,076) du personnel

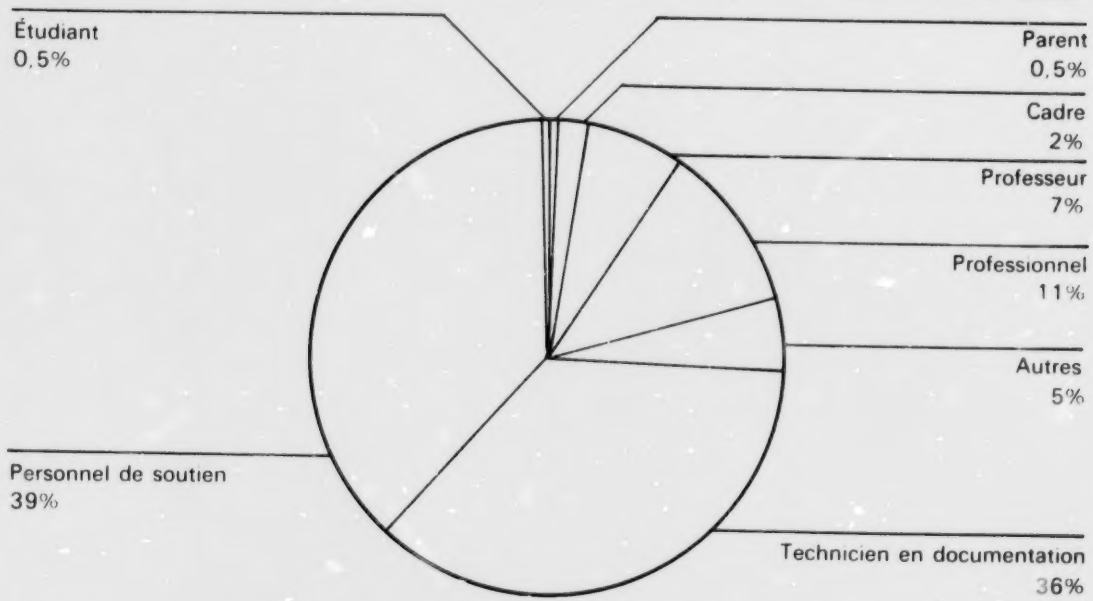

Proportion des heures travaillées non rémunérées selon le statut (N = 12,874) du personnel

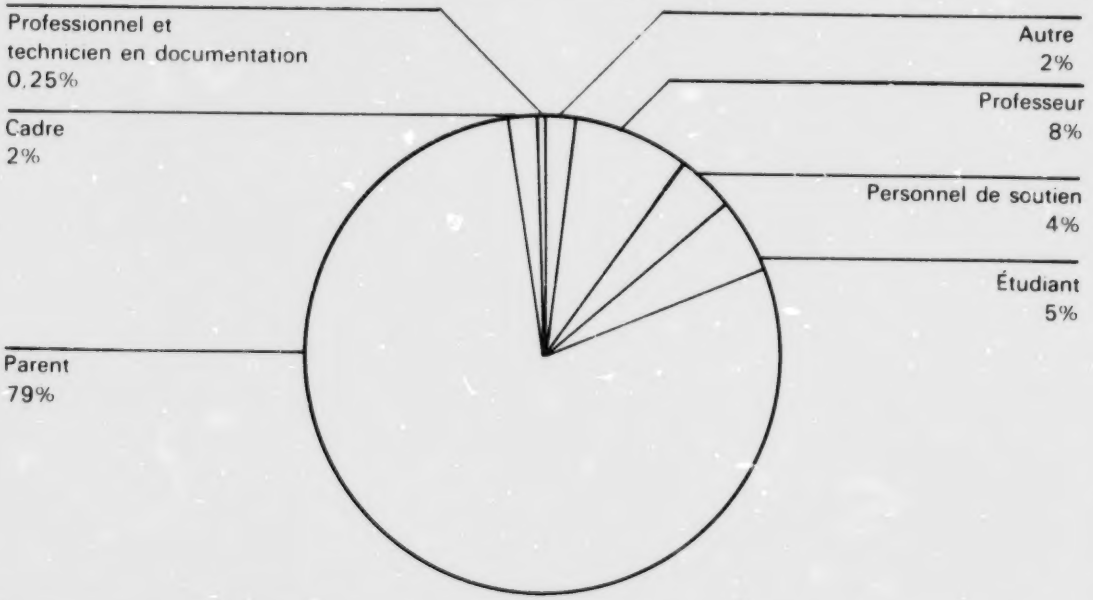

1.2 Les bibliothèques de l'enseignement primaire et secondaire du secteur privé

Situation générale

En 1981-1982, au Québec, 99% des écoles secondaires privées et 84% des écoles primaires privées possèdent une bibliothèque commune. De plus, environ 73% des écoles primaires ont des coins de lecture et seulement 13% des écoles secondaires privées en possèdent. Ce tour d'horizon ne serait pas complet si nous ne faisions état des bibliothèques de matières: 50% des écoles primaires privées et 30% des écoles secondaires privées en ont.

Les collections

Au secteur privé, les fonds de livres des bibliothèques des écoles primaires et secondaires sont, en 1981-1982, d'un peu plus de 2,3 millions. Bien que du point de vue des caractéristiques physiques et de la gestion des collections, les bibliothèques du secteur privé ressemblent à celles du secteur public, il n'en demeure pas moins qu'en moyenne, chaque école du secteur privé disposant d'une bibliothèque a environ, si on la compare à une bibliothèque scolaire du secteur public, le double de documents imprimés (16 763 vs 8 700). Il en est de même pour les élèves: un élève du secteur privé a, en moyenne, 41 documents à sa disposition, alors qu'un élève du secteur public est «représenté» par 18,9 documents, en moyenne. De plus, les collections du secteur privé s'accroissent de 0,4 volume par élève chaque année, alors que du côté du secteur public elles décroissent légèrement.

Cet écart au niveau des documents imprimés se creuse davantage au chapitre des abonnements à des revues ou périodiques, les écoles primaires et secondaires du secteur privé ont, en moyenne, 54 abonnements alors que dans le secteur public cette moyenne est de 13 abonnements par école. De même, en ce qui a trait aux collections de documents non-imprimés, on observe que les écoles du secteur privé ont, en moyenne, 6 051 documents de ce type, c'est-à-dire environ 13 documents audiovisuels par élève alors que dans le secteur public ces moyennes sont respectivement de 3 397 documents et de 4,6 par élève.

Le fonctionnement des bibliothèques scolaires du secteur privé ne diffère guère de celui des bibliothèques scolaires du secteur public. Ainsi, l'utilisation des collections est la même, si l'on fait abstraction des revues ou périodiques et des documents audiovisuels où l'on note un écart substantiel entre le privé et le public qui se répercute dans le nombre de prêts par élève.

Le personnel

Environ 3 personnes travaillent, en moyenne, dans une bibliothèque scolaire du secteur privé. Les personnes en charge sont généralement des professionnels (34%) ou des techniciens en documentation (28%); ceux-ci travaillant, en moyenne, 28 heures par semaine à la bibliothèque. Les profils de temps rémunérés et non-rémunérés entre les différentes catégories de personnel sont les mêmes que ceux du secteur public, si l'on fait exception que les étudiants sont davantage rémunérés dans le secteur privé (41%) que dans le secteur public (17%) alors que la catégorie «autres» est moins rémunérée dans le secteur privé (43%) que dans le secteur public (85%). Notons aussi que, tout comme dans le secteur public, ce sont les parents qui assument en grande partie le travail non rémunéré.

Les dépenses

Les écoles privées qui ont une bibliothèque commune consacrent environ 5 millions de dollars à ce service. Environ 12% de ce montant est consacré aux fins d'acquisition. Sous cet angle, la performance des écoles privées diffère peu de celle des écoles du secteur public.

Sommes consacrées aux bibliothèques scolaires du secteur privé, primaire et secondaire, en 1981-82

Documents	Dépenses ($)		
	Moyenne école	Moyenne élève	Total
Livres ou volumes	3 219	7.9	430 004
Revues ou périodiques	902	2.0	128 973
Documents audiovisuels	1 177	2.6	110 661
Salaires	31 412	59.0	4 303 489
Depenses courantes	1 684	4.1	223 992

1.3 Les bibliothèques des collèges privés et publics

Situation générale

En 1981-1982, la totalité des établissements d'enseignement collégial possèdent une bibliothèque dotée d'un local qui lui est propre. De plus, près de trois bibliothèques du collégial sur quatre possèdent un local supplémentaire pour les services audiovisuels. Ces bibliothèques sont aussi accessibles à une clientèle extérieure à l'institution pour fins de consultation (87%), pour des prêts (62%) et selon des ententes contractuelles (28%). Notons aussi que bon nombre de ces institutions ont la particularité de produire elles-mêmes des documents imprimés (59%) ou audiovisuels (72%), cette production étant, règle générale, gérée par les bibliothèques.

Les collections

En 1981-1982, les fonds de livres dans les bibliothèques des collèges privés et publics peuvent être estimés à un peu plus de 3 millions de volumes et au delà de 200 000 périodiques. Même si en chiffre absolu les bibliothèques des collèges publics possèdent des fonds de documents imprimés plus importants que les bibliothèques des collèges privés, en terme relatif, ces dernières semblent offrir un meilleur service per capita.

Le processus d'acquisition n'indique pas que ces différences de services entre les collèges privés et les collèges publics seront comblées rapidement dans un avenir rapproché. En effet, en 1981-1982, pendant que les collèges privés acquièrent, en moyenne, 1,4 livres par élève et 0,2 périodique tout en retirant 0,9 livre par étudiant, les collèges publics acquièrent, en moyenne 1,0 livre par étudiant et 0,1 périodique tout en retirant 0,3 livre de la circulation.

Du côté des collections de documents non-imprimés, nonobstant les documents audiovisuels, les collèges privés et publics se distinguent de la même façon: les collèges publics ont une plus grande quantité de documents en terme absolu, par contre, les collèges privés offrent en terme relatif plus de documents par élève.

Les bibliothèques des collèges privés ont enregistré, en 1981-82, une moyenne de prêt de 9,1 documents par usager alors que les collèges publics ont une moyenne de prêt par usager de 6,0 documents. De la même manière, les bibliothèques des collèges privés enregistrent une moyenne de 967 fréquentations par institution chaque semaine tandis que les collèges publics affichent une moyenne de 4 006 fréquentations par semaine.

De façon générale, les collèges privés offrent des collections per capita plus importantes que celles des collèges publics. Cette différence se répercute aussi dans les caractéristiques des secteurs privés et publics de l'enseignement collégial (ex. isoloirs, salles de séminaire, places assises).

Fonds de livres des collèges privés et publics, 1981-1982

	Public		Privé		Total	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	Élève	Collège	Élève	Collège	Élève	Collège
Volumes	25.4	52 475	43.3	30 037	31.6	44 679
Périodiques	1.6	3 576	4.8	3 210	2.7	3 447

Fonds de documents non imprimés des collèges privés et publics, 1981-1982

	Public		Privé		Total	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	Étudiant	Collège	Étudiant	Collège	Étudiant	Collège
Documents sonores	0.8	1 882	3.2	890	1.6	1 566
Documents audiovisuels	0.7	1 983	0.3	240	0.6	1 107
Documents visuels	14.5	31 477	21.8	15 831	16.8	26 499

Le personnel

Il y a environ 700 personnes qui travaillent dans les bibliothèques de collèges. En moyenne, il y a dans une bibliothèque de collège public 14 personnes qui y travaillent. S'il s'agit d'une bibliothèque de collège privé c'est, en moyenne, quatre personnes qui y travaillent. Cependant, 1 000 étudiants d'un collège public peuvent compter, en moyenne, sur un service assuré par six personnes alors que 1 000 étudiants d'un collège privé peuvent compter sur le double de ressources humaines.

Parmi le personnel des bibliothèques, un employé sur quatre est embauché à temps partiel. Chez les employés à temps complet, on y retrouve 5% de cadres, 18% de professionnels, 28% de techniciens en documentation, 2% d'appariteurs, 37% d'agents de bureau, 5% de secrétaires et 4% d'employés classés sous diverses rubriques.

Les dépenses

En moyenne, un collège public affecte environ 340 000,00 $ au fonctionnement de sa bibliothèque, 12% de ce montant étant consacré à l'achat de documents imprimés ou non. Un collège privé consacre, pour sa part environ 120 000,00 $ au fonctionnement de la bibliothèque, un peu moins de 10% de ces sommes étant consacré à l'achat de documents imprimés ou non. Cette faible proportion du budget affectée aux acquisitions est due en grande partie aux salaires plus importants versés aux personnels des bibliothèques des collèges privés.

Dépenses des bibliothèques des collèges privés et publics en 1981-1982

	Collèges publics		Collèges privés		Total	
	Moyenne		Moyenne		Moyenne	
	Étudiant	Collège	Étudiant	Collège	Étudiant	Collège
	($)		($)		($)	
Dépenses monographies	11,56	23 231	11,62	6 335	11,58	17 431
Dépenses périodiques	4,73	10 072	5,17	3 420	4,88	7 758
Dépenses documents non-imprimés	3,00	6 469	4,80	1 677	3,50	4 995
Salaires	20 180*	286 575	22 300*	104 802	20 887*	226 931
Dépenses de fonctionnement	4,80	11 957	7,00	3 963	5,60	9 142
Total		**338 304**		**120 197**		**226 257**

* moyenne par employe

1.4 Quelques points de comparaisons Québec — Canada

Comparer les bibliothèques scolaires du Québec à celles du reste du Canada n'est pas chose facile. En effet, les données disponibles pour l'ensemble canadien (excluant le Québec) se rapportent aux années 1976-1977. De plus, Statistique Canada possède des données de type longitudinal qui permettent de noter une évolution des bibliothèques scolaires à travers le temps, ce qui n'est pas le cas avec le présent relevé. Finalement, plusieurs caractéristiques propres au système d'enseignement québécois, tel la présence d'un réseau collégial et d'un secteur privé très développé, rendent périlleuses certaines comparaisons. Ces réserves étant faites, voyons tout de même ce qu'il en est.

Enseignement primaire et secondaire

- En 1976-1977, environ 72% des écoles publiques canadiennes ont déclaré posséder une bibliothèque centralisée. En 1981-1982, 83% des écoles publiques québécoises en possèdent une.

- En 1976-1977, les fonds de livres de l'ensemble des écoles publiques canadiennes se chiffraient à environ 50 millions de volumes, Québec exclu.

- En 1981-1982, les écoles publiques du Québec possèdent des fonds de livres estimés à 13 millions. En admettant que le Québec avait déjà un tel fonds de livre en 1976-1977, sa part dans l'ensemble canadien aurait été d'environ 20% alors que celle de l'Ontario se situait aux alentours de 40% (25 831 029) soit le double du Québec.

- Par contre, en rapport avec la population scolaire, le Québec offre 20,3 livres par élève ce qui l'aurait classé bon premier en 1976-1977 devant la Saskatchewan (20,2), l'Alberta (19,2), l'Ontario (14,7) et l'ensemble canadien (14,7). Il faut prendre ce résultat avec précaution compte tenu du déclin des populations scolaires relativement plus important en 1981-1982 qu'en 1976-1977.

- En 1976-1977, les écoles publiques canadiennes dépensaient 6,20 $ par élève pour l'acquisition de documents imprimés et 1,20 $ par élève, pour l'acquisition de documents non imprimés. Au Québec, en 1981-1982, les écoles publiques dépensaient 5,50 $ par élève pour l'acquisition de documents imprimés et 0,80 $ pour l'acquisition de documents non imprimés.

Enseignement collégial (1)

- En 1978-1979, l'enseignement collégial du Québec possédait environ 49% des 5 millions de livres de l'ensemble canadien au collégial.

- Le Québec, en 1978-1979, offrait en moyenne 26 livres par étudiant à temps plein alors que l'Ontario en offrait 19 et l'ensemble canadien 26.

- Le Québec dépensait, en 1978-1979, 95,00 $ par étudiant à plein temps pour le fonctionnement des bibliothèques de collèges ce qui le place loin derrière les collèges de Colombie-Britannique (411,00 $), des Prairies (232,00 $), de l'Atlantique (211,00 $) de l'Ontario (126,00 $) et de l'ensemble canadien (146,00 $). Toutefois, cette situation est largement due au fait que le Québec a une population d'étudiants à plein temps qui dépasse largement celle des autres provinces.

- Par contre, le personnel des bibliothèques apparaît à la fois plus nombreux et plus spécialisé dans les autres parties du Canada. En effet, on dénombrait, en 1978-1979, 0,7 professionnel et 3,2 employés non spécialisés par 1 000 étudiants à plein temps au Québec alors que dans l'ensemble canadien il y avait 1,4 professionnel et 4,6 employés non spécialisés par 1 000 étudiants à plein temps.

(1) Source, *Statistique Canada*, catalogue 87-652. Les données disponibles les plus récentes sur les bibliothèques de l'enseignement collégial de Statistique Canada portent sur l'année 1978-1979 et intègrent le Québec.

2. L'accessibilité aux bibliothèques d'établissements d'enseignement du Québec

2.1 Accès selon les ordres d'enseignement

Situation générale

Au Québec, en 1981-1982, au sein du système public d'enseignement, 80% des écoles primaires, 88% des écoles secondaires, 98% des polyvalentes et 100% des cégeps* possèdent une bibliothèque commune. Ces bibliothèques communes sont en mesure de desservir théoriquement 100% des populations étudiantes de polyvalentes et des cégeps. En ce qui concerne les écoles primaires, secondaires et polyvalentes, c'est respectivement 86%, 86% et 96% des populations scolaires qui sont rejointes par le biais des bibliothèques communes. À proprement parler, la présence de bibliothèques de classe et de coins de lecture sont des phénomènes quasi exclusifs aux écoles de l'enseignement primaire. En effet, plus de trois écoles primaires sur quatre (79%) possèdent des bibliothèques de classe ou des coins de lecture, alors qu'environ une école secondaire sur quatre et une polyvalente sur cinq en possèdent. À l'enseignement collégial, c'est là un phénomène quasi inexistant. Quant aux bibliothèques de matières, leur présence ne varie pas selon les ordres d'enseignement. On les retrouve dans environ un établissement sur quatre.

Du côté de l'aménagement physique des bibliothèques (salle de travail, isoloirs, rayonnage, place assise par élève, etc.), bien qu'il y ait des différences quantitatives parfois considérables entre les ordres d'enseignement, il s'avère que là où un service est offert à la clientèle, il est proportionnellement le même en terme d'accessibilité par élève d'un ordre d'enseignement à l'autre.

Les collections

L'accessibilité aux fonds de livres semble varier de façon importante selon le type d'établissement scolaire fréquenté. En effet, en 1981-1982, pour chacun des élèves des écoles primaires et des polyvalentes il y avait, en moyenne, environ 18 documents imprimés alors que dans les écoles secondaires il y avait environ 23 documents imprimés par élève et près de 32 volumes par étudiant à l'enseignement collégial. L'évolution du fonds de livres, en terme d'acquisition et de retrait, n'indique pas de façon significative un renversement de situation prévisible à court ou moyen terme.

Au chapitre des périodiques, l'on note un écart encore plus considérable entre les ordres d'enseignement. Ainsi, les bibliothèques du primaire disposent, en moyenne, de 5 abonnements par école alors que les écoles secondaires ont 18 abonnements, les polyvalentes 52 abonnements et les collèges 300 périodiques, en moyenne par établissement.

Cet écart se maintient en ce qui a trait aux fonds de documents non-imprimés. Si la plupart des bibliothèques du collégial intègrent la documentation audiovisuelle, cette proportion chute à 64% dans le cas des polyvalentes, à 38% dans le cas des bibliothèques des écoles secondaires et à 30% pour les bibliothèques du primaire.

Cet écart dans l'intégration de la documentation audiovisuelle au sein des bibliothèques

* Les résultats portant sur l'enseignement collégial rendent compte de la situation des collèges *privés* et *publics*, ce qui n'est pas le cas pour les autres ordres d'enseignement ou seul le secteur public est mis en évidence.

scolaires des différents ordres d'enseignement se traduit aussi dans les fonds de documents non-imprimés qui sont accessibles aux différentes populations scolaires: 3,2 documents non-imprimés par élève au primaire, 6,2 dans les écoles secondaires, 8,4 dans les polyvalentes et 18,5 dans les collèges.

Bien que le fonctionnement des bibliothèques en terme de jours et d'heures d'ouverture ne diffère guère d'un ordre d'enseignement à l'autre, il se produit des variations importantes quant aux modes de fréquentation et d'utilisation des documents. Ainsi, les étudiants du primaire fréquentent la bibliothèque à heure fixe à partir de leur grille horaire; ceux du secondaire peuvent y accéder en tout temps, mais aussi en fonction de leur grille horaire; alors qu'au collégial, la responsabilité de la fréquentation incombe à l'étudiant. Quant à l'utilisation des documents, un étudiant (1) emprunte, en moyenne, 7 livres par année à la bibliothèque de son collège, 14 livres à celle de sa polyvalente, 21 livres à celle de son école secondaire et 36 livres à celle de son école primaire.

L'accès aux collections de documents imprimés et non-imprimés apparaît donc, d'un ordre d'enseignement à l'autre, comme menant les élèves à une qualité et une complexité fort différente des documents accessibles et à plusieurs modes de fréquentation et de cheminement à travers le matériel documentaire. Dès lors, on peut se demander s'il existe une vision intégrée de l'utilisation des bibliothèques qui se base sur une cohérence entre les ordres d'enseignement, tout en tenant compte de la spécificité de ceux-ci.

(1) La moyenne pour le collégial sera exprimée en prêt par usager et non en prêt par étudiant

Le personnel

Dans les écoles secondaires et les polyvalentes, les personnes en charge des bibliothèques fournissent respectivement, en moyenne, 22 heures et 32 heures de travail par semaine alors qu'au primaire, celles-ci ne fournissent qu'en moyenne 8 heures de travail par semaine. Par contre, l'on retrouve, en moyenne, six personnes travaillant dans une bibliothèque d'école primaire, 1,3 dans celle d'une bibliothèque d'école secondaire, 2,3 dans une bibliothèque de polyvalente et 10 dans une bibliothèque du collégial.

Quant au statut des personnes responsables de la bibliothèque scolaire, il se dégage un portrait très différent selon chaque ordre d'enseignement. Ainsi, les catégories de personnels les plus souvent rencontrées comme responsables sont:

- dans les écoles primaires, le personnel de soutien (27%), les parents (26%) et les professeurs (14%);
- dans les écoles secondaires, les techniciens en documentation (42%) et le personnel de soutien (25%);
- dans les polyvalentes, les techniciens en documentation (46%) et les professionnels (35%);
- dans les collèges, les agents de bureau (37%), les techniciens en documentation (24%) et les professionnels (16%).

Les dépenses

En 1981-1982, seules les écoles secondaires et les polyvalentes consacraient 84% et 81% de leur budget de bibliothèques à la masse salariale, alors que seulement 60% du budget des écoles primaires était utilisé à cet item. Suite à ces différences à l'item des salaires, seules les écoles primaires parvenaient à affecter au-delà de 35% de leurs dépenses aux fins d'acquisition, le bénévolat d'une bonne partie du personnel y étant pour beaucoup. Tous les autres ordres d'enseignement n'atteignent pas cette proportion, loin de là. Par contre, ce sont les collèges qui conservent, en moyenne par élève, les plus fortes dépenses aux fins d'acquisition et les polyvalentes le moins.

Accessibilité par ordre d'enseignement aux fonds de documents non-imprimés, au 30 juin 1982

Écoles primaires		Écoles secondaires		Polyvalentes		Collèges	
Moyenne		Moyenne		Moyenne		Moyenne	
École	Élève	École	Élève	Poly.	Élève	Collège	Élève
1 212	3.2	3 490	6.2	10 683	8.4	28 805	18.5

Pourcentage des établissements d'enseignement publics possédant une bibliothèque commune, selon les ordres d'enseignement, 1981-1982

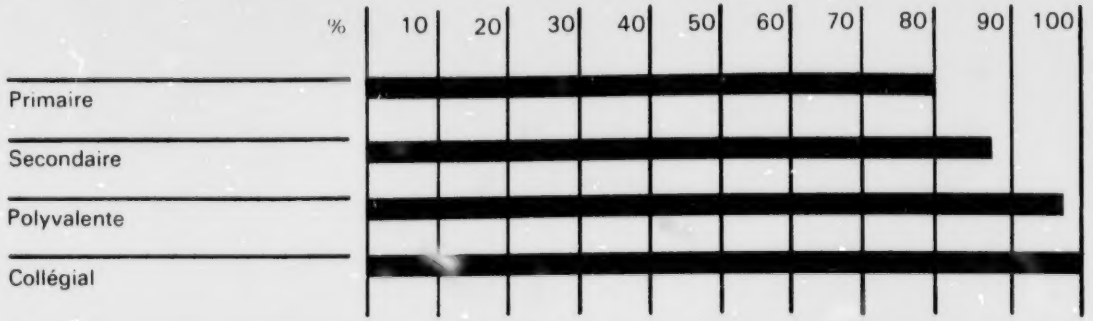

Répartition selon les ordres d'enseignement des sommes consacrées aux bibliothèques scolaires du secteur public, 1981-1982 (en $)

	Écoles primaires			Écoles secondaires			Polyvalentes			Collèges*		
	Moyenne			Moyenne			Moyenne			Moyenne		
	Élève	École	Total	Élève	École	Total	Élève	Poly.	Total	Élève	Collège	Total
Livres ou volumes	5,2	1 351	1 717 649	5,3	2 034	338 417	3,3	4 002	956 374	11,6	17 431	1 115 584
Revues ou périodiques	0,4	115	148 867	1,0	415	68 541	0,9	968	231 248	4,9	7 758	496 512
Documents audiovisuels	0,2	175	138 562	1,0	249	16 694	1,1	1 499	225 970	3,5	4 995	319 680
Salaires	11,8	4 062	3 301 028	36,9	18 003	2 412 459	37,6	47 107	979 841	104,2	226 931	14 523 584
Dépenses courantes	1,3	367	369 860	2,0	683	89 464	1,8	2 059	416 004	5,6	9 142	585 088

* Privés et publics

Proportion selon les ordres d'enseignement des dépenses affectées à l'acquisition et aux autres dépenses des bibliothèques scolaires du secteur public, 1981-1982

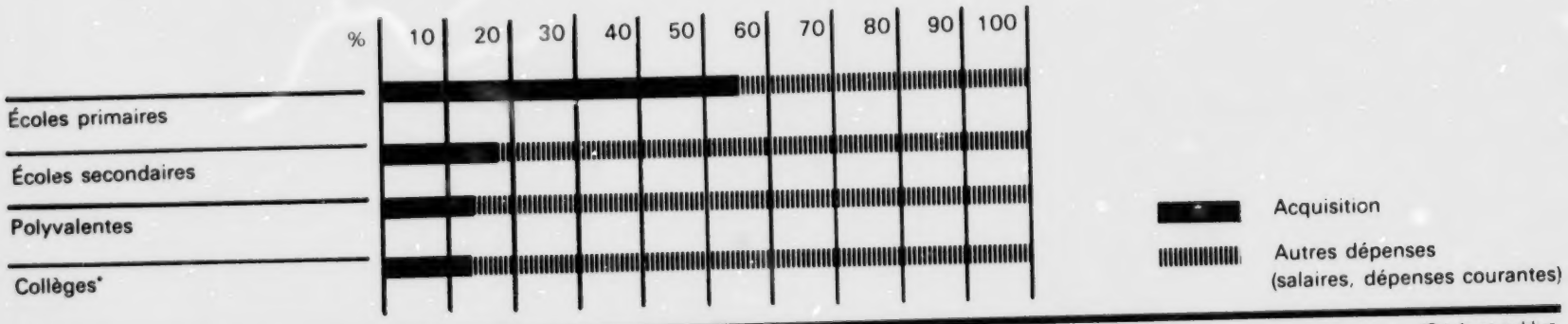

*Privés et publics

2.2 Accès selon les régions

Situation générale

La situation des régions quant à la présence de bibliothèques dans les écoles de l'enseignement primaire et secondaire du secteur public est, de façon générale, partout la même, à une exception près. En effet, alors que l'on observe qu'en moyenne 80% des écoles primaires du Québec ont une bibliothèque scolaire, seulement 58% des écoles primaires de la région Nord de Montréal (61) ont une bibliothèque scolaire. De plus, l'on remarque une forte variation, selon les régions, en ce qui concerne la présence de coins de lecture dans les écoles de l'enseignement secondaire. Alors que 28% des écoles secondaires sont dotées de coins de lecture à travers le Québec, aucune école de la région des Cantons de l'Est (50) en est pourvu et seulement 7% des écoles du Saguenay/Lac St-Jean (20) en possèdent; par ailleurs, 50% des écoles des régions de Trois-Rivières (40) et du Sud de Montréal (62) ont un coin de lecture.

Les collections

En moyenne, les écoles primaires et secondaires publiques du Québec ont 8 700 documents imprimés par école et 18,9 livres par école et par élève. De façon générale, les écoles dans les différentes régions du Québec ont des collections qui ne varient pas, de façon significative, des moyennes observées pour l'ensemble du territoire québécois. Toutefois, il faut noter de fortes variations en ce qui a trait à l'augmentation des collections (acquisitions moins les retraits). Par exemple, les écoles de la Côte-Nord (90) voient accroître, en moyenne, leurs collections de 316 documents imprimés, alors que les écoles de la région sud de Montréal (62) les voient décroître de 109 documents.

En matière d'abonnement aux revues et périodiques, l'on remarque de grandes variations entre les écoles secondaires des différentes régions du Québec. En effet, alors que les écoles secondaires du Québec sont, en moyenne abonnées à 18 revues ou périodiques, on note que les écoles secondaires de la Gaspésie et du Bas St-Laurent (10) et de l'Outaouais (70) sont abonnées à seulement 8 et 9 revues ou périodiques. De même, encore une fois dans les écoles secondaires du Québec, l'on remarque des écarts importants, par rapport à la moyenne générale, en ce qui concerne la présence de documents audiovisuels dans la bibliothèque. Si 38% des écoles secondaires déclarent, dans l'ensemble, intégrer la documentation audiovisuelle à leur bibliothèque, cette proportion baisse à 15% dans la région de la Gaspésie et du Bas St-Laurent (10) mais atteint 100% dans la région de l'Estrie (50). Le nombre de documents audiovisuels subit lui aussi de fortes variations régionales, exception faite des écoles primaires. Ainsi, les écoles secondaires de la région de l'Estrie (50) affichent une moyenne de 28 708 documents[1] audiovisuels par école (3 490 documents par école dans l'ensemble du Québec) et de 35 documents par école et par élève (6,1 par école et par élève dans l'ensemble du Québec). À côté de cette abondance, les écoles secondaires de la Côte-Nord (90) font état de seulement 182 documents audiovisuels par écoles. Il en est de même des polyvalentes où l'on observe d'un côté que les polyvalentes de l'Estrie (50) ont, en moyenne, 21 625 documents audiovisuels (10 683 la moyenne générale) pour une moyenne de 16,8 documents par polyvalente et par élève (8,3 dans l'ensemble du Québec) et, d'autre part, celles de l'Île de Montréal (63) qui n'ont que 3 652 documents pour une moyenne de 1,8 documents par polyvalente et par élève.

L'accès aux collections de documents im-

(1) Chaque diapositive compte pour un document

primés, examiné en terme de prêts aux élèves, est aussi révélateur. Au primaire, d'une région à l'autre, les élèves empruntent environ 36 livres par année. Par contre, les élèves des écoles secondaires empruntent 32 livres par année dans la région de la Gaspésie et du Bas St-Laurent (10), alors que ceux de la région des Cantons de l'Est (50) empruntent seulement 12 livres par année, soit presque deux fois moins que la moyenne générale du Québec (21 livres). Aussi, les élèves des polyvalentes de la Côte-Nord (90) lisent deux fois plus de livres que la moyenne québécoise (25 vs 14). Il faut noter, cependant que nous parlons de «quantité et non de qualité».

Le personnel

La situation du personnel des bibliothèques scolaires du secteur public varie de façon importante d'une région à l'autre. Bien entendu, le statut de la personne en charge de la bibliothèque est fort différent d'une région à l'autre mais c'est la position relative des personnes travaillant dans les bibliothèques qui retient ici notre attention. L'on remarque que dans les écoles primaires de la région de Montréal (61,62,63) il y a généralement plus de sept personnes qui travaillent à la bibliothèque, performance qui n'est atteinte dans aucune autre région. Par conséquent, il n'est pas étonnant de constater que c'est dans la région de Montréal, notamment l'Ile de Montréal (63) où l'on retrouve les plus faibles proportions de personnel rémunéré et les plus fortes proportions de parents participants. Autrement dit, l'implication des parents dans le fonctionnement des bibliothèques semble être un phénomène relié aux grands centres urbains. En effet, c'est dans les grands centres urbains que l'on remarque le plus souvent que la personne en charge d'une bibliothèque est un parent: 53% dans la région Sud de Montréal (62). De plus, 44% du personnel de la région de Québec (30), 61% de celui de la région Sud de Montréal (62) et 74% de la région Ile de Montréal (63) sont des parents. Dans les autres régions ce taux ne dépasse jamais 39%.

Les dépenses

Au chapitre des dépenses, l'on observe que les plus fortes variations entre les régions se situent à l'item des salaires. Ainsi, la région Sud de Montréal (62) alloue 4,50 $ par élève aux salaires dans les bibliothèques primaires et la région de l'Outaouais 3,40 $. À l'opposé, l'on retrouve les écoles primaires de la région de Trois-Rivières (40) qui allouent, 25,30 $ par élève aux salaires et la Côte Nord (90) qui enregistre une moyenne de 23,00 $ par élève. L'on serait tenté de croire que les régions qui affectent moins d'argent aux salaires, toutes proportions gardées, se consacrent davantage aux acquisitions. Il n'en est rien. Les écoles primaires des régions de Trois-Rivières et (40) et de la Côte Nord (90) allouent respectivement 9,90 $ et 10,90 $ par élève aux fins d'acquisition de livres et de volumes, ce qui représente les plus fortes moyennes enregistrées. Les régions où les dépenses salariales grèvent moins le budget de bibliothèques enregistrent de faibles performances au chapitre des acquisitions.

Présence de bibliothèques scolaires selon le statut linguistique des écoles

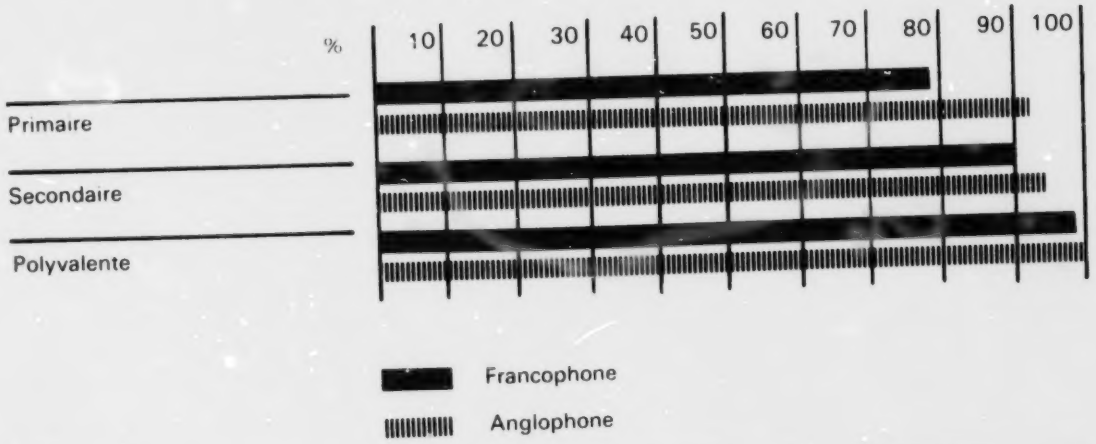

2.3 Accès selon la langue

Situation générale

En 1981-1982, au sein des écoles primaires et secondaires du secteur public du Québec, il existait une quasi parité entre les écoles francophones et les écoles anglophones en ce qui concerne la présence de bibliothèques scolaires. Cependant, si l'on peut parler de relative égalité linguistique du côté des écoles secondaires et des polyvalentes, il n'en demeure pas moins qu'il existe un écart de 13% entre les écoles primaires francophones dotées de bibliothèque (74%) et les écoles anglophones en ayant une (92%).

Par contre, il faut aussi noter que la présence de bibliothèque de classe est un phénomène plus largement répandu au sein des écoles francophones (80% vs 59%).

Les collections

Si l'accès aux collections de documents imprimés se compare avantageusement entre les écoles secondaires, polyvalentes francophones et leurs équivalents anglophones, il n'en va pas de même à l'enseignement primaire. Alors que l'on compte une moyenne de 18 livres par élève dans les écoles primaires francophones, on remarque que cette moyenne est de 24 livres du côté anglophone. En matière d'abonnement à des revues ou périodiques, c'est entre les écoles secondaires anglophones et francophones qu'apparaissent de profondes différences. En effet, les écoles secondaires francophones sont, en moyenne, abonnées à 16 revues ou périodiques alors que les écoles secondaires anglophones sont abonnées, en moyenne, à 36 revues ou périodiques.

Par contre, il existe un déséquilibre marqué dans les collections de documents audiovisuels à l'avantage des écoles francophones. Ainsi, les écoles secondaires francophones ont, en moyenne, 8 documents audiovisuels par école et par élève alors que du côté anglophone il n'y en a que 2. Dans les polyvalentes francophones, c'est 10 documents audiovisuels contre 3 du côté anglophone. Pour les écoles primaires francophones, il y a 3 documents audiovisuels par école et par élève et 2 du côté anglophone. Cependant, davantage d'écoles anglophones déclarent intégrer la documentation audiovisuelle à leur bibliothèque. Il convient de noter que ces disparités linguistiques dans les collections ne semblent pas affecter outre mesure les prêts aux élèves, dans la mesure où l'on remarque que les élèves francophones lisent autant, sinon plus, que les élèves anglophones. Nous parlons évidemment de quantité de lecture et non pas de «qualité». Par contre, les écoles anglophones semblent privilégier une fréquentation en tout temps des bibliothèques alors que les écoles francophones préfèrent davantage l'attribution de périodes fixes.

Le personnel

Les différences significatives entre le personnel des bibliothèques scolaires anglophones et celui des bibliothèques scolaires francophones sont peu nombreuses mais révélatrices. Ainsi, l'on remarque qu'il y a, en moyenne, toujours plus de personnels dans les bibliothèques scolaires anglophones que du côté francophone et ce, quel que soit l'ordre d'enseignement.

Nombre de personnes travaillant à la bibliothèque, moyenne par école

	Écoles primaires	Écoles secondaires	Polyvalentes
Français	0,9	5,6	1,8
Anglais	4,5	8,8	4,9

Autre différence notable entre écoles francophones et anglophones, notamment à l'enseignement primaire où l'on note que dans les écoles anglophones, il y a deux fois plus de parents comme personnel en charge des bibliothèques (45%) que dans les écoles francophones (23%).

Les dépenses

À tous les ordres d'enseignement, les écoles anglophones allouent une part plus considérable de leurs dépenses aux salaires que dans les écoles francophones. Cela ne semble pas freiner outre mesure les budgets alloués aux acquisitions si l'on considère que seules les écoles francophones de l'enseignement primaire affichent une performance légèrement supérieure aux écoles anglophones en ce domaine.

Sommes consacrées aux bibliothèques scolaires, selon la langue, pour l'année scolaire 1981-1982, moyenne par école et par élève

	Français ($)			Anglais ($)		
	Prim.	Sec.	Poly.	Prim.	Sec.	Poly
Livres ou volumes	5,3	4,8	3,0	4,4	6,7	4,5
Revues ou périodiques	0,4	0,9	0,9	0,4	1,1	1,0
Audiovisuels	0,6	0,5	1,0	0,7	3,2	1,8
Salaires	9,7	36,8	37,2	16,5	38,6	40,5
Dépenses courantes	1,3	1,9	1,8	0,8	2,8	1,8

2.4 Accès selon le secteur

Situation générale

La situation, quant à l'accès à la documentation écrite ou audiovisuelle, selon que l'on est élève dans le secteur public ou dans le secteur privé, apparaît comme étant plus favorable dans le secteur privé. Pour en juger, nous retiendrons ici que le secteur privé est davantage un phénomène de l'enseignement secondaire. Donc, pour cet ordre d'enseignement, on observe que 100% des écoles secondaires privées ont une bibliothèque commune alors que cette proportion est de 84% dans les écoles secondaires du secteur public.

Les collections

Alors que dans les écoles secondaires publiques l'on retrouve, en moyenne, dans chaque école dotée d'une bibliothèque, environ 8 800 livres, soit 23 livres par école et par élève, au secteur privé chaque école possède, en moyenne, plus de 19 000 livres, soit 46 livres par école et par élève.

Il en va de même pour les abonnements. Une bibliothèque d'école secondaire publique a, en moyenne, 18 abonnements à des revues ou périodiques alors qu'une bibliothèque d'école secondaire privée est abonnée, en moyenne, a 63 revues ou périodiques. Finalement, en ce qui a trait aux fonds de documents non imprimés, on observe qu'une bibliothèque d'école secondaire publique a, en moyenne, environ 3 400 documents audiovisuels, soit environ 6 documents par école et par élève. Pour sa part, une bibliothèque d'école secondaire privée possède, en moyenne, 7 200 documents par école, soit près de 14 documents par école et par élève.

En moyenne, un élève d'une école secondaire du secteur public fréquente 21 fois par année sa bibliothèque pour y emprunter environ 21 livres par année. De son côté, un élève d'une école secondaire du secteur privé fréquente 27 fois par année sa bibliothèque pour y emprunter environ 25 livres par année.

Le personnel

La personne en charge d'une bibliothèque d'une école secondaire publique fournit, en moyenne, 22 heures de travail par semaine. Du côté du secteur privé, la personne en charge fournit 29 heures de travail par semaine. De plus, il y a environ deux fois plus de personnel dans les bibliothèques scolaires du secteur privé de l'enseignement secondaire si l'on considère que l'on retrouve, en moyenne, 2,5 personnes y travaillant alors que dans le secteur public c'est 1,3 personnes qui travaillent par bibliothèque scolaire.

Les dépenses

Dans les bibliothèques des écoles secondaires publiques on observe la structure de dépenses suivantes par élève: 5,30 $ pour l'acquisition de livres, 1,00 $ pour l'achat de revues ou périodiques, 1,00 $ pour des documents audiovisuels, 37,00 $ pour les salaires et 2,00 $ pour les dépenses courantes. Grosso modo, 17% des dépenses des bibliothèques des écoles secondaires publiques vont aux fins d'acquisition. Les dépenses par élève d'une bibliothèque scolaire du secteur privé de l'enseignement secondaire se présentent, pour leur part, ainsi: 7,40 $ pour l'acquisition de livres, 2,30 $ pour l'achat de revues ou périodiques, 2,00 $ pour des documents audiovisuels, 64,00 $ pour les salaires et 4,40 $ pour les dépenses courantes; soit environ 15% des dépenses qui vont aux fins d'acquisition. On aura noté que le décalage, dans la proportion des dépenses affectées aux fins d'acquisition, entre les deux secteurs est fortement attribuable aux différences salariales; le secteur privé dépensant deux fois plus à cet item que le secteur public.

Conclusion

Quelle est la situation d'un élève québécois quant à l'accès aux ressources documentaires en 1981-1982? Tout d'abord, le Relevé des bibliothèques permet de constater que la situation d'un élève québécois se compare à celle d'un élève canadien du moins si l'on se fie aux données de Statistique Canada de 1976. Plus même, un étudiant du collégial au Québec apparaît même favorisé en regard de la situation d'un étudiant de même niveau dans le reste du Canada. Cette comparaison comporte toutefois une réserve à savoir la différence entre l'organisation de l'enseignement post-obligatoire au Québec et dans les autres provinces canadiennes.

Qu'en est-il de l'accès aux ressources documentaires selon que l'élève est au primaire ou au secondaire, dans une région ou une autre, dans le secteur privé ou dans le secteur public et ainsi de suite? Autrement dit, un élève quel que soit l'ordre d'enseignement auquel il est rattaché, sa langue, sa région, son secteur, etc., a-t-il droit à un même service, accessible et de qualité? Il semble bien que non. En effet, le Relevé des bibliothèques fait état d'inégalités de ressources qui apparaissent parfois comme étant fort importantes. Ainsi, un élève du secteur privé, à partir du primaire jusqu'au collégial dispose d'un service de bibliothèques scolaires comportant un choix de livres plus vaste, un personnel plus spécialisé, un local plus vaste et mieux équipé que ne l'a un élève du secteur public. De même, les bibliothèques des centres urbains peuvent compter sur un personnel plus nombreux, notamment les bénévoles, que ne le peuvent les bibliothèques des régions moins urbanisées. Selon les ordres d'enseignement, on assiste à une disparité dans l'accès aux fonds de livres: un élève a davantage de livres à sa disposition s'il est au collégial ou dans une école secondaire et moins s'il est au primaire ou dans une polyvalente. Finalement, un élève anglophone sera plus avantagé qu'un élève francophone quant à l'accès aux fonds documentaires, s'il est au primaire et verra cet avantage s'atténuer quelque peu s'il est dans un autre ordre d'enseignement.

Conclusion, un élève anglophone, de la région métropolitaine, dans une école secondaire privée a accès à un service de bibliothèque dont la qualité est certainement supérieure à celui dont dispose un élève francophone, d'une région périphérique, dans une école primaire du secteur public. Entre ces types «extrêmes», il y a certes place pour toute une gamme de nuances. Pour corriger ces inégalités, on devra appliquer des mesures sélectives qui concentreront des ressources nouvelles aux endroits où elles seront les plus nécessaires.